



**Notre fierté
Notre communauté!**

Cadre de gestion du Fonds régions et ruralité

Volet 3 – Projet « Signature innovation » de la MRC de Caniapiscau

**Adopté à Fermont par le conseil de la MRC de Caniapiscau
Le 19 octobre 2022**

Québec 



1. Contexte

Le volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR)¹ a été instauré pour soutenir la MRC dans le cadre d'un domaine de développement propre à l'ensemble de son territoire. Le projet « Signature innovation » vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à mettre davantage en valeur ce qui caractérise la MRC ou à la propulser dans un domaine donné et avant-gardiste. Les objectifs principaux sont de :

- Augmenter et optimiser la qualité de vie de tous les citoyens en tenant compte de l'environnement nordique et atypique.
- Travailler en partenariat avec les acteurs du milieu pour réaliser des actions structurantes et durables.
- Développer une identité territoriale forte et intégrée par la population pour susciter leur sentiment d'appartenance et de fierté par rapport à celle-ci.
- Renforcer l'image et le positionnement de la MRC comme milieu de vie de qualité.

Le volet 3 agit en complémentarité avec les autres volets du FRR et avec d'autres programmes gouvernementaux, permettant l'atteinte d'un autre objectif du projet consistant à accroître la collaboration entre la MRC et les ministères et organismes présents dans la région.

Particulièrement, la MRC de Caniapiscau a choisi de consolider et mettre en valeur un domaine dans lequel elle se démarque déjà et qui s'appuie sur les caractéristiques distinctives de son territoire, au lieu de se lancer dans un nouveau domaine d'activités.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met à la disposition de la MRC un montant pour la mise en œuvre du projet. Conformément à l'entente conclue entre la MRC et le MAMH, un comité directeur est mis en place pour encadrer le déploiement de l'entente et en assurer le suivi administratif et financier. Ce comité est composé d'un représentant de la MRC, d'un représentant du MAMH et d'un représentant du territoire du Schefferville. Les règles de fonctionnement du comité directeur sont décrites à l'annexe 1.

¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. *Développement territorial, Fonds et programmes, Fonds régions et ruralité (FRR): Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC*. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-3-projets-signature-innovation-des-mrc/>



Les modalités de réalisation de l'entente sont définies et détaillées dans le présent cadre de gestion qui comprend :

- une brève description du domaine d'activités choisi qu'on nomme aussi la « signature » et la stratégie de mise en œuvre;
- les modalités relatives à l'admissibilité et au financement des projets;
- les critères d'analyse et de sélection des projets;
- le plan d'action et le type de projets privilégiés;
- les règles de gouvernance;
- les modes de dépôt et d'acceptation des projets.

2. Domaine d'intervention et stratégie

La MRC souhaite se positionner et consolider son identité territoriale dans le domaine d'intervention de la qualité de vie en milieu nordique et atypique. La signature « Caniapiscau, proche de l'essentiel » guidera l'ensemble de projets et d'actions qui se déclinent en quatre axes :

- Proche de l'humain;
- Proche d'environnements favorables à la santé;
- Proche d'une culture inclusive;
- Proche et accessible grâce aux technologies.

La stratégie est de développer et mettre en valeur la proximité (« proche »), en paradoxe avec la localisation éloignée et isolée, avec ce qui est essentiel, ce qui compte vraiment : les proches, les enfants, les amis, les services, les loisirs, la nature, la culture, le travail, les moyens de communication et de transport, etc. Cela implique entre autres une diversification et une amélioration de l'offre de services de proximité. Le projet s'appuie aussi sur d'autres traits distinctifs de la MRC comme la nordicité, souvent associée à l'éloignement et l'isolement, mais réfère également au caractère atypique, exotique, original du territoire.



Les piliers qui forment le concept central de « Proche de l'essentiel » et qui sont intimement liés à la proximité puis aux besoins et services essentiels et à la qualité de vie sont les suivants :

- Notre raison d'être, notre mission, notre âme, notre socle : se faire connaître et reconnaître en tant que milieu de vie de qualité, plutôt que lieu de travail, puis mettre en valeur la qualité de vie des résidents;
- Notre ambition : briser l'image de lieu isolé et éloigné, montrer que les gens sont branchés sur le monde et que la notion de distance est relative et n'est pas un poids pour les gens qui y résident;
- Nos valeurs : la solidarité (notions de générosité et de collaboration qui soudent la communauté), la liberté (absence de contraintes paralysantes étant donné l'immensité de l'espace), la sérénité (le temps qui se déroule incite les gens à vivre sereinement);
- Notre positionnement : il exprime les caractéristiques distinctives de Caniapiscau, il représente l'idée fondamentale qui s'inscrit dans l'esprit lorsqu'il est question de notre MRC. « Caniapiscau, proche de l'essentiel », être proche des siens, de sa famille, de ses amis, de sa communauté; être proche des lieux de vie, de travail, de service, de loisirs; être proche de tout ce qui compte vraiment dans la vie. Ce positionnement s'exprimera dans notre stratégie et dans nos actions;
- Notre promesse de marque : Caniapiscau promet à qui s'y installe une qualité de vie basée sur ce qui compte vraiment et les moyens d'en profiter pleinement.

La stratégie d'attribution et de distribution des sommes s'appuie sur deux différents mécanismes : des ententes avec les Villes et avec différentes organisations (entreprises privées, organismes, conseils de bande, etc.) ou encore une prise en charge directe par l'équipe de la MRC.

Les projets privilégiés sont exposés dans le plan d'action (voir l'annexe 2). Ils s'insèrent tous dans un ou plusieurs axes d'intervention et ils ont tous un lien direct avec la signature de la MRC.



3. Admissibilité

Le projet « Caniapiscau, proche de l'essentiel » s'applique au vaste territoire de la MRC de Caniapiscau qui comprend les villes de Fermont et Schefferville de même que les deux communautés autochtones de Matimekush-Lac John et Kawawachikamach.

Les projets déposés doivent répondre aux critères d'admissibilité détaillés dans les tableaux suivants.

Tableau 1 – Organismes admissibles à un financement

Organismes admissibles	Organismes non admissibles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Organismes à but non lucratif ○ Coopératives à l'exception des coopératives du secteur financier ○ Organismes municipaux ○ Communautés autochtones ○ Entreprises privées et d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier ○ Organismes des réseaux du milieu de l'éducation ○ Personnes morales souhaitant démarrer une entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organismes inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics <p>Nous pouvons aussi refuser toute demande émanant d'un organisme, par ailleurs admissible, si celui-ci est impliqué dans un litige avec le gouvernement du Québec ou s'il est en défaut de remplir les obligations imposées par une loi administrée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un règlement en découlant ou une convention avec la Ministre.</p>

Tableau 2 – Projets admissibles à un financement

Projets admissibles
<p>Pour être admissibles, les projets doivent directement s'inscrire dans le présent cadre de gestion adopté par la MRC de Caniapiscau.</p> <p>Ils doivent par ailleurs constituer une initiative d'une durée limitée dans le temps, de nature ponctuelle et non récurrente, et n'incluant pas les charges permanentes que doit assumer l'organisme pour rester en activité indépendamment du volume de ses activités.</p>
Projets non admissibles
<p>Les projets suivants ne sont pas admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les projets qui entreraient en contradiction avec une politique gouvernementale ou une mesure approuvée par le Conseil du trésor ou le gouvernement du Québec, ou qui couvriraient une activité déjà financée par des règles budgétaires approuvées par ce dernier;

- les projets associés à la mise en place ou à l'expansion de services de santé (ex. : les coopératives de santé);
- les projets qui consistent en des études, en des démarches, en des plans d'action ou en des planifications stratégiques réalisés dans le cadre des activités régulières d'un organisme;
- les projets liés à l'administration municipale ou au remplacement d'un budget municipal (ex. : rénovation de l'hôtel de ville, entretien du garage municipal);
- les projets reliés au lieu de culte, sauf s'il s'agit d'une reconversion du bâtiment pour lui donner une autre vocation que religieuse (ex. : la conversion d'une église en une salle communautaire pour l'ensemble de la population serait admissible).

Tableau 3 – Dépenses admissibles

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
<p>Sous réserve du respect des lois et des règlements applicables, les dépenses admissibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les dépenses directes de la MRC non liées à ses activités courantes, tels les salaires et les contrats de service, exclusivement nécessaires aux activités de concertation, à la planification et à la mise en œuvre de l'entente; ○ le financement de projets réalisés par des organismes admissibles en conformité avec le cadre de gestion, à l'exception des dépenses non admissibles; ○ les frais d'administration ou de gestion du projet, qui ne peuvent excéder 10 % de l'enveloppe globale ou des dépenses totales. <p>Spécifiquement au niveau des projets, les dépenses admissibles concernent toutes les dépenses directement liées au projet (salaire, honoraires professionnels, équipements et matériel, outils de communications, biens immobiliers, véhicules, etc.).</p>	<p>Les dépenses non admissibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le déficit d'opération d'un organisme admissible, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement; ○ les dépenses effectuées avant la signature de l'entente; ○ les dépenses déjà payées par le gouvernement du Québec, pour un même projet; ○ les dépenses liées à des projets déjà réalisés; ○ toute dépense qui n'est pas directement liée au projet; ○ toute dépense visant le déplacement d'une entreprise ou d'un organisme à moins que la municipalité locale où se trouve cette entreprise ou cet organisme y consente; ○ toute subvention à l'administration gouvernementale, à l'exception des organismes des réseaux du milieu de l'éducation; ○ toute dépense liée à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec; ○ toute dépense effectuée auprès des entreprises inscrites au Registre des



	entreprises non admissibles aux contrats publics; <ul style="list-style-type: none"> ○ toute forme de prêt, de garantie de prêt, de prise de participation; ○ la portion remboursable des taxes.
--	--

4. Financement

La MRC de Caniapiscau dispose d'une enveloppe de 1 123 344,00 \$ pour réaliser son projet Signature innovation et soutenir des initiatives qui permettent d'accomplir la mission, atteindre les objectifs fixés et respecter la promesse de marque distinctive définie à la section 2.

Tableau 4 – Sources de financement

Financement	Montant	% du coût total du projet
MAMH – Fonds régions et ruralité – Volet 3	936 120,00 \$	80 %
MRC de Caniapiscau – Budget de fonctionnement	187 224,00 \$	20 %
Total	1 123 344,00 \$	100 %

La MRC peut engager des sommes jusqu'au 31 mai 2026 et aura jusqu'au 31 mai 2027 pour les dépenser.

4.1 Aide financière aux organismes

Toute aide financière octroyée à un organisme admissible à partir de l'enveloppe de l'entente pour réaliser un projet conformément au cadre de gestion est prévue par un protocole d'entente entre la MRC et l'organisme. Il y est prévu les conditions relatives à l'octroi et aux versements des sommes consenties, les modalités de communication ainsi que les mécanismes de contrôle et de reddition de compte.

Il est possible qu'une initiative s'échelonne sur plus d'une année. Dans ce cas, le protocole d'entente est pluriannuel et la durée tient compte du plan de réalisation.

Les protocoles d'ententes ne sont pas renouvelés ou reconduits de manière tacite. Au besoin, un prolongement de la durée du protocole d'entente est possible lorsqu'il est démontré que cette prolongation est essentielle à la réussite de l'initiative. Toute



demande de prolongation doit être faite par écrit par l'organisme et approuvée par la MRC. Dans tous les cas, tout protocole d'entente prend fin au plus tard le 30 septembre 2025.

4.2 Taux d'aide

L'aide octroyée à une personne morale souhaitant démarrer une entreprise privée, à une entreprise privée, ou à tout organisme à but non lucratif dont au moins la moitié des membres relèvent directement ou indirectement d'une entreprise privée ne peut dépasser 50 % du total des dépenses admissibles.

L'aide octroyée aux autres bénéficiaires admissibles ne peut dépasser 80 % du total des dépenses admissibles.

4.3 Cumul des aides

Le cumul des aides, le cas échéant, à un organisme admissible pour la réalisation d'un projet provenant directement ou indirectement des ministères ou organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, de leurs sociétés d'État et des entités municipales, soit les organismes municipaux compris à l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ne pourra dépasser ces mêmes taux. L'aide financière provenant du Fonds Régions et ruralité volet 3 Signature innovation est incluse dans le calcul du cumul des aides.

L'aide financière octroyée à un organisme admissible pour la réalisation d'un projet doit respecter, le cas échéant, les règles de cumul de tout autre programme gouvernemental contribuant au montage financier.

La contribution minimale du promoteur inclut les contributions financières versées par le promoteur et son milieu aux fins du projet, puis la valeur associée à l'utilisation de ressources humaines dédiées à sa réalisation, aux ressources matérielles mises à la disposition du projet et aux services rendus en lien direct avec le projet. La valeur du service rendu par les personnes bénévoles peut être comptabilisée dans la contribution minimale à raison de 20 \$ / h.

4.4 Travaux de construction

Lorsque le projet vise à financer l'exécution de travaux de construction confiés à un tiers, le bénéficiaire admissible à une aide financière, à l'exception d'une entreprise privée, doit



suivre les dispositions prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, article 23).

Pour les organismes municipaux, les organismes du milieu de l'éducation ou les organismes mandatés par le milieu municipal, les contrats par appels d'offres publics doivent être ouverts aux accords de libéralisation.

Un appel d'offres public n'est pas requis, sur l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, lorsque, en raison d'une situation d'urgence, où la sécurité des personnes ou des biens est en cause ou lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif.

Lorsque les règles d'adjudication des contrats de construction d'un organisme admissible au programme sont plus restrictives que les présentes règles, l'organisme doit appliquer ses propres règles.

4.5 Reddition de compte

Les organismes qui reçoivent une aide financière dans le cadre du projet Signature innovation doivent annuellement et/ou à la fin du projet produire un rapport faisant état de l'utilisation des sommes, de la contribution de l'organisme, des activités réalisées et des résultats atteints. Un canevas est fourni par la MRC.

5 Analyse et sélection

5.1 Critères de sélection

Si l'initiative respecte les critères d'admissibilité, chaque membre du comité directeur vérifie les critères de sélection et établit un pointage pour chacun d'eux menant à un pointage total sur 100 (voir la grille d'analyse et de sélection à l'annexe 3). Une moyenne est appliquée pour déterminer une note globale du comité directeur. Il est nécessaire d'obtenir un pointage minimal de 60 % pour bénéficier d'un financement. Le comité directeur émet ensuite une recommandation écrite à l'intention de la MRC. Toutes ces recommandations sont consignées par écrit spécifiquement dans un dossier électronique par la MRC.

Tableau 5 - Critères de sélection

Concordance avec la signature « Caniapiscau, proche de l'essentiel » <ul style="list-style-type: none">○ Caractéristiques (les objectifs poursuivis, la nature, la pertinence)
--



<ul style="list-style-type: none"> ○ Retombées prévues
Plan de financement <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisme des coûts anticipés ○ Contributions des partenaires impliqués et des programmes gouvernementaux applicables ○ Confirmation des contributions
Plan de réalisation <ul style="list-style-type: none"> ○ Liens entre les étapes, les activités, les ressources et les cibles
Gouvernance <ul style="list-style-type: none"> ○ Relations claires entre les partenaires ○ Modes de décisions établis ○ Suivi du responsable et/ou de l'équipe de projet
Présence d'appuis à l'initiative dans le milieu

Les projets dont le financement a été recommandé par le comité directeur sont ensuite soumis au conseil de la MRC. Celui-ci pourra alors accepter le projet et autoriser les déboursés y afférents par résolution.

La MRC de Caniapiscau tient à jour un tableau des initiatives financées et l'envoie aux membres du comité directeur au fur et à mesure que les aides financières sont octroyées.

6 Dépôt des projets

Chaque organisme qui souhaite bénéficier d'un financement dans le cadre du projet Signature innovation doit prendre connaissance du cadre de gestion et du plan d'action, puis remplir le formulaire de demande d'aide financière qui se trouve sur le site Internet de la MRC de Caniapiscau (<http://www.caniapiscau.net/documents>). Il est possible de déposer en tout temps une demande au programme d'aide financière jusqu'au 31 décembre 2025, date limite de dépôt des initiatives, ou jusqu'à épuisement des sommes. Il est souhaitable de communiquer préalablement avec l'agente de développement à la MRC pour obtenir des informations.

La MRC gère le processus d'analyse, de sélection et d'acceptation des projets en collaboration avec le comité directeur. Une attention particulière est portée par l'agente responsable du Fonds dans la recherche de partenaires financiers possibles. Elle peut faire appel à d'autres parties, notamment lorsqu'un conflit d'intérêt ou un enjeu d'objectivité se présente. Tous les projets sélectionnés sont déposés au conseil de la MRC pour l'approbation qui fait l'objet d'une résolution.

Il faut prévoir quatre à six semaines pour le processus d'analyse, de sélection et d'acceptation des projets. La décision du conseil, accompagnée d'une lettre d'acceptation



et du protocole d'entente, sont envoyés au promoteur. Le directeur général de la MRC de Caniapiscau et le promoteur doivent signer le protocole d'entente.

Les documents à transmettre au dépôt du projet sont indiqués sur le formulaire de demande d'aide financière.

L'envoi de la demande peut se faire par courrier électronique ou par la poste.

- **Par la poste, avec la mention « projet Signature innovation » :**
MRC de Caniapiscau
100, rue Le Carrefour, C.P. 2025
Fermont (Québec) G0G 1J0
- **Par courrier électronique, avec la mention « projet Signature innovation » en objet :** signature.innovation@caniapiscau.ca

Pour obtenir des informations sur le projet Signature innovation, communiquez avec une agente de développement à la MRC de Caniapiscau.

(418) 287-5339

signature.innovation@caniapiscau.ca

www.caniapiscau.ca



Annexe 1 : Fonctionnement du comité directeur

Le mandat général du comité directeur est de voir à l'application de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables, et d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier. Il peut s'adjoindre toute personne-ressource qu'il juge utile au bon déroulement de ses activités. Ces personnes-ressources n'ont pas le droit de vote. Le comité directeur est notamment chargé de se doter de règles de fonctionnement, de formuler et recommander le cadre de gestion, d'assurer le respect des critères de sélection des projets et de valider et recommander les projets et les interventions à financer et veiller à l'atteinte des objectifs de l'entente².

Les membres du comité directeur sont sujets ou, sinon, adhérents à des règles d'éthique et de déontologie encadrant leur fonction, notamment au regard de l'intégrité, de l'impartialité, et de la confidentialité, d'une façon substantiellement équivalente aux principes d'éthiques et aux règles générales de déontologie prévues au chapitre II du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1), lorsqu'applicable³.

Si un membre du comité présente un conflit d'intérêt, il doit d'abord le déclarer et le comité directeur choisira par la suite un substitut qui assurera provisoirement les rôles et les responsabilités du membre en question.

Composition

Le comité directeur comprend trois membres, soit :

- un représentant de la MRC de Caniapiscau;
- un représentant du MAMH;
- un représentant de la région de Schefferville.

Il est possible qu'un représentant puisse se faire remplacer au besoin et qu'un représentant de la communauté soit invité à y siéger de manière ponctuelle ou permanente.

² Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (2022). *Entente sur le projet « Signature innovation » de la Municipalité régionale de comté de Caniapiscau – Caniapiscau, proche de l'essentiel. Dans le cadre du volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC du Fonds régions et ruralité.* Signée le 30 mai 2022

³ Ibid



Prise de décision

Les décisions prises par le comité directeur doivent l'être à l'unanimité et chacun des membres du comité doit se prononcer sur le sujet en jeu.

Analyse des projets

Les projets sont analysés par chacun des membres du comité directeur selon la grille d'analyse et de sélection jointe en annexe 3 du présent cadre de gestion puis les résultats sont mis en commun pour être comparés et analysés lors d'une rencontre du comité qui se tiendra par visioconférence ou échange de courriels selon le besoin. Les membres du comité directeur détermineront au cours de cette rencontre si le projet est recommandé ou non au conseil de la MRC.

Rencontres

Les membres du comité directeur se rencontrent virtuellement pour discuter des projets déposés après qu'ils en aient tous effectué l'analyse. Les membres devront être consultés quant à la date pour tenir cette rencontre minimalement deux semaines avant la date envisagée. La date de la rencontre devra être confirmée aux membres au moins une semaine avant la tenue de la rencontre et les documents y afférents doivent être remis au même moment. Des échanges de courriels peuvent tenir lieu de rencontre.

Toutes les rencontres font l'objet d'un compte-rendu rédigé par une personne désignée. Lorsque les rencontres prennent la forme d'un échange de courriels, ceux-ci doivent être conservés au dossier des rencontres et tiennent lieu de compte-rendu.

Les décisions prises par le comité directeur sont conservées au dossier des projets.

Agente responsable du Fonds à la MRC

L'agente responsable du Fonds à la MRC assiste aux rencontres et échanges de courriels du comité directeur afin de prendre des notes, rédiger les comptes-rendus des rencontres et apporter des précisions sur les projets lorsque nécessaire. Lorsqu'un projet recommandé par le comité directeur est accepté par le conseil de la MRC, il est de la responsabilité de l'agente de faire parvenir le tableau de suivi des projets mis à jour aux membres du comité afin qu'ils puissent assurer le suivi administratif et financier de l'Entente.



Communications

Toutes les communications relatives au Fonds doivent être approuvées par le comité directeur puis par la Direction des communications du MAMH via le conseiller de la Direction régionale du MAMH.



Annexe 2 : Plan d'action

Les initiatives ciblées pour bénéficier d'une aide financière dans le cadre du projet Signature innovation de la MRC sont réunies dans un plan d'action évolutif. Les sommes prévues pour les initiatives 7 et 14 offrent au comité directeur la latitude nécessaire pour recommander des projets émanant du milieu et s'assurer que des projets seront financés dans chacun des quatre axes du projet.

Caniapiscau, Proche de l'essentiel

Axe « Proche de l'humain »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
1. Revitaliser le centre-ville de Fermont en créant des vitrines et des placettes publiques (verdissement, mobilier urbain, etc.) et en favorisant l'utilisation des locaux vides et l'attraction de commerces.	Proche des communautés Proche de l'avenir et des générations futures	Développer le tissu social et la cohésion sociale. Créer des espaces, des plateformes pour que les humains tissent des liens entre eux.	<u>Placements Monfer</u>	Déléguée par entente à une entreprise privée	À définir avec le promoteur suivant l'acceptation du projet	Les aires communes du centre d'achat sont accueillantes, il y a peu ou pas de locaux libres et les vitrines sont attirantes et dynamiques.
2. Évaluer la possibilité d'élaborer une offre de formation postsecondaire locale qui répond aux besoins des entreprises locales de Fermont et Schefferville. Soutenir les entreprises et les	Proche de la famille Proche des communautés Proche de l'avenir et des	Contribuer aux efforts collectifs visant à pallier le manque de main-d'œuvre et aux difficultés d'attraction et de	<u>MRC de Caniapiscau</u> Ville de Fermont Centre de services scolaire du Fer	Prise en charge par la MRC	2024	Un rapport évaluant la possibilité d'offrir de la formation postsecondaire à Fermont est disponible et partagé avec les partenaires impliqués.

Caniapiscau, Proche de l'essentiel

Axe « Proche de l'humain »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
organismes dans leurs efforts de recrutement.	générations futures	maintien de la main-d'œuvre.				
3. Créer une démarche d'implication citoyenne qui propose une série d'actions permettant de valoriser le bénévolat, d'offrir des outils pratiques aux bénévoles et de repenser et changer la formule existante du volet « Bénévolat » du Guichet Emplois et Bénévolat Fermont et Schefferville.	<p>Proche de la famille</p> <p>Proche des enfants</p> <p>Proche des amis</p> <p>Proche des siens, des nôtres, des personnes qu'on aime</p> <p>Proche des communautés</p> <p>Proche de l'avenir et des générations futures</p>	<p>Offrir des missions bénévoles valorisantes et des conditions agréables aux citoyens engagés.</p> <p>Rendre l'implication citoyenne et le bénévolat attrayants.</p> <p>Promouvoir les valeurs de la marque comme la solidarité, l'entraide, la collaboration, l'inclusion.</p>	<p><u>Ville de Fermont</u> (<u>Service des loisirs et de la Culture</u>)</p>	<p>Prise en charge par la MRC</p>	<p>2022-2023</p>	<p>Une plateforme permettant aux bénévoles et aux organismes de réseauter est en place.</p> <p>Les bénévoles sont bien outillés pour réaliser leur implication et se sentent valorisés.</p>

Caniapiscau, Proche de l'essentiel

Axe « Proche de l'humain »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
<p>4. Étudier la possibilité et/ou mettre en place à Fermont un espace de travail et de services partagés et communs s'adressant aux organismes, qui comptent majoritairement sur des bénévoles, et aux entrepreneurs, futurs entrepreneurs et commerçants.</p>	<p>Proche des communautés</p> <p>Proche de l'avenir et des générations futures</p>	<p>Créer des espaces, des plateformes pour que les humains tissent des liens entre eux.</p> <p>Promouvoir les valeurs de la marque comme la solidarité, l'entraide, la collaboration, l'inclusion.</p> <p>Offrir des services de proximité aux individus et aux groupes à l'échelle humaine, surtout à ceux qui sont plus vulnérables.</p> <p>Contribuer aux efforts collectifs visant à pallier le</p>	<p><u>Chambre de Commerce Fermont (Mélicca Gauthier)</u></p>	<p>Prise en charge partagée entre la MRC et la Chambre de commerce de Fermont</p>	<p>À définir avec le promoteur suivant l'acceptation du projet</p>	<p>Un espace de travail partagé est disponible pour la population.</p>

Caniapiscau, Proche de l'essentiel

Axe « Proche de l'humain »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
		manque de main-d'œuvre et aux difficultés d'attraction et de maintien de la main-d'œuvre.				
5. Mettre en place et rendre opérationnelle une corporation de développement pour le territoire de Schefferville, incluant Kawawachikamach, Matimekush-Lac-John. Réaliser des actions concrètes en développement (économique, social, communautaire) qui mettent de l'avant la concertation et la collaboration des organisations et des citoyens.	Proche des communautés Proche de l'avenir et des générations futures	Contribuer aux efforts collectifs visant à pallier le manque de main-d'œuvre et aux difficultés d'attraction et de maintien de la main-d'œuvre. Offrir des services de proximité aux individus et aux groupes à l'échelle humaine, surtout à ceux qui sont plus vulnérables.	<u>Ville de Schefferville</u>	Déléguée par entente à la Ville de Schefferville	À définir avec le promoteur suivant l'acceptation du projet	La corporation de développement de Schefferville est en place et appuie le développement économique, social et communautaire de Schefferville, Matimekush-Lac-John et Kawawachikamach.

Caniapiscau, Proche de l'essentiel

Axe « Proche de l'humain »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
		Créer des espaces, des plateformes pour que les humains tissent des liens entre eux.				
6. Servir de levier à la mise en place d'une initiative de type « café » à Fermont qui propose un espace de rencontre polyvalent, pour toutes les tranches d'âge, où la clientèle peut se rencontrer dans une ambiance propice à tisser des liens sociaux.	Proche de la famille Proche des enfants Proche des amis Proche des siens, des nôtres, des personnes qu'on aime	Valoriser les relations avec les proches (amis, membres de la famille, collègues, citoyens) et la communauté. Développer le tissu social et la cohésion sociale ⁴ .	<u>Dépanord</u>	Somme confiée par entente à Dépanord.	Septembre 2022	Un café est en opérations à Fermont et la population peut s'y rencontrer pour socialiser.

⁴ La cohésion sociale fait référence aux principes d'équité, de dignité, de diversité, de sentiment d'appartenance et de fierté, d'autonomie personnelle et collective, de participation responsable, de valeurs communes.

Institut national de santé publique (2019). *La cohésion sociale comme condition essentielle à la sécurité : définition, composantes et indicateurs*. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2595_cohesion_sociale_essentielle_securite.pdf

Caniapiscau, Proche de l'essentiel

Axe « Proche de l'humain »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
	Proche des communautés	Créer des espaces, des plateformes pour que les humains tissent des liens entre eux Offrir des services de proximité aux individus et aux groupes à l'échelle humaine, surtout à ceux qui sont plus vulnérables.				
7. Autres projets	Proche de la famille Proche des enfants Proche des amis Proche des siens, des	Valoriser les relations avec les proches (amis, membres de la famille, collègues, citoyens) et la communauté.	<u>MRC de Caniapiscau</u>	Somme confiée à un (ou des) organisme admissible en vue	Selon les projets acceptés	Des projets ne figurant pas d'emblée au plan d'action reçoivent un financement du FRR-3.

Caniapiscau, Proche de l'essentiel

Axe « Proche de l'humain »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
	<p>nôtres, des personnes qu'on aime</p> <p>Proche des communautés</p> <p>Proche de l'avenir et des générations futures</p>	<p>Développer le tissu social et la cohésion sociale⁵.</p> <p>Créer des espaces, des plateformes pour que les humains tissent des liens entre eux.</p> <p>Promouvoir les valeurs de la marque comme la solidarité, l'entraide, la collaboration, l'inclusion.</p> <p>Offrir des services de proximité aux</p>		de la réalisation du projet accepté.		

⁵ La cohésion sociale fait référence aux principes d'équité, de dignité, de diversité, de sentiment d'appartenance et de fierté, d'autonomie personnelle et collective, de participation responsable, de valeurs communes.

Institut national de santé publique (2019). *La cohésion sociale comme condition essentielle à la sécurité : définition, composantes et indicateurs*. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2595_cohesion_sociale_essentielle_securite.pdf

Caniapiscau, Proche de l'essentiel

Axe « Proche de l'humain »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
		<p>individus et aux groupes à l'échelle humaine, surtout à ceux qui sont plus vulnérables.</p> <p>Offrir des missions bénévoles valorisantes et des conditions agréables aux citoyens engagés. Rendre l'implication citoyenne et le bénévolat attrayants.</p> <p>Contribuer aux efforts collectifs visant à pallier le manque de main-d'œuvre et aux difficultés d'attraction et de</p>				

Caniapiscau, Proche de l'essentiel

Axe « Proche de l'humain »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	<u>Responsables</u> et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
		maintien de la main-d'œuvre.				

Caniapiscau, proche de l'essentiel

Axe « Proche d'environnements favorables à la santé »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
8. Participer au projet de prolongement du sentier Taïga vers le mont Daviault.	<p>Plein air de proximité</p> <p>Proche des activités physiques et des loisirs</p> <p>Proche de la nature et des grands espaces</p> <p>Proche des saines habitudes de vie</p>	<p>Participer à l'aménagement de sentiers polyvalents pour favoriser la pratique d'activités physiques, sociales et de plein air</p> <p>Favoriser le transport actif et améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes dans la zone urbaine</p>	<p>Ville de Fermont</p>	<p>Déléguée par entente à la Ville de Fermont</p>	<p>À définir avec le promoteur suivant l'acceptation du projet</p>	<p>Le sentier Taïga est prolongé jusqu'au mont Daviault et il est maintenant éclairé.</p>
9. Réaliser à Fermont une série d'actions permettant de créer un réseau de voies piétonnières et cyclistes sécuritaires et visibles. Sont incluses : une intervention « ligne blanche » sur la rue Le Carrefour pour augmenter la sécurité des	<p>Proche des activités physiques et des loisirs</p> <p>Proche de la vie saine</p>	<p>Favoriser le transport actif et améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes dans la zone urbaine</p>	<p>MRC de Caniapiscau</p> <p>Direction de la Santé publique, CISSS Côte-Nord (agente prévention et promotion)</p> <p>Ville de Fermont</p>	<p>Prise en charge par la MRC</p>	<p>2022-2023</p>	<p>Le transport actif est facilité et rendu plus sécuritaire dans la Ville de Fermont.</p>

Caniapiscau, proche de l'essentiel

Axe « Proche d'environnements favorables à la santé »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
usagers en transport actif, une identification des traverses et sentiers, un ajout d'éclairage dans le sentier Taïga, une campagne de sensibilisation et d'éducation et une bonification des supports à vélo.	Proche des saines habitudes de vie Proche de l'adaptation aux changements climatiques					
10. Collaborer au projet de réaménagement du grand secteur de la plage.	Proche de la nature et des grands espaces Proche de l'immensité et de la splendeur Plein air de proximité Proche de la vie saine	Favoriser la présence d'infrastructures sportives et de loisirs modernes, de qualité, amusantes qui répondent aux besoins de la population.	Ville de Fermont	Déléguée par entente à la Ville de Fermont	À définir avec le promoteur suivant l'acceptation du projet	La plage est réaménagée et répond aux attentes des usagers.

Caniapiscou, proche de l'essentiel

Axe « Proche d'environnements favorables à la santé »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
	Proche des activités physiques et de loisirs					
11. Participer aux travaux visant le réaménagement de la cour d'école à Fermont.	<p>Proche des services qui améliorent la santé physique et mentale</p> <p>Proche des activités physiques et de loisirs</p>	<p>Favoriser le transport actif et améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes dans la zone urbaine.</p> <p>Favoriser la présence d'infrastructures sportives et de loisirs modernes, de qualité, amusantes qui répondent aux besoins de la population.</p>	Centre de services scolaire du Fer	Déléguée par entente au Centre de services scolaire du Fer	À définir avec le promoteur suivant l'acceptation du projet	La cour d'école est réaménagée de manière à être conforme aux plus hauts standards en la matière.
12. Participer aux travaux concernant les infrastructures sportives du parc du Ruisseau.	Plein air de proximité	Favoriser la présence d'infrastructures sportives et de	Ville de Fermont	Déléguée par entente à la Ville de Fermont	À définir avec le promoteur suivant	Les nouvelles infrastructures sportives du parc du Ruisseau sont complétées et favorise de saines habitudes de vie en

Caniapiscou, proche de l'essentiel

Axe « Proche d'environnements favorables à la santé »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
	<p>Proche des services qui améliorent la santé physique et mentale</p> <p>Proche de la vie saine</p> <p>Proche des activités physiques et de loisirs</p> <p>Proche des saines habitudes de vie</p>	loisirs modernes, de qualité, amusantes qui répondent aux besoins de la population.			l'acceptation du projet	permettant aux usagers de pratiquer leurs activités préférées.
13. Contribuer aux actions et aux projets qui créent ou qui développent l'offre de loisirs, qui permettent la pratique de loisirs et/ou qui augmentent l'accès à	<p>Proche de l'équité sociale</p> <p>Proche des activités</p>	Favoriser la présence d'infrastructures sportives et de loisirs modernes, de qualité,	<p>Conseil de bande de la nation innue de Matimekush-Lac-John</p> <p>Ville de Schefferville</p>	Déléguée par entente au conseil de bande ou à un organisme	À définir avec le promoteur suivant l'acceptation du projet	Les résidents de Schefferville et de Matimekush-Lac-John bénéficient d'une offre de loisirs bonifiée.

Caniapiscou, proche de l'essentiel

Axe « Proche d'environnements favorables à la santé »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
des loisirs à Schefferville et à Matimekush-Lac-John	<p>physiques et de loisir</p> <p>Proche des saines habitudes de vie</p> <p>Proche des services qui améliorent la santé physique et mentale</p>	amusantes qui répondent aux besoins de la population.	Comité citoyen			
14. Autres projets	<p>Proche de l'équité sociale</p> <p>Proche de l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Proche des saines</p>	Favoriser la présence d'infrastructures sportives et de loisirs modernes, de qualité, amusantes qui répondent aux besoins de la population.				Des projets ne figurant pas d'emblée au plan d'action reçoivent un financement du FRR-3.

Caniapiscau, proche de l'essentiel

Axe « Proche d'environnements favorables à la santé »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	<u>Responsables</u> et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommés	Échéancier	Indicateurs / cibles
	<p>habitudes de vie</p> <p>Proche de la nature et des grands espaces</p> <p>Proche de l'immensité et de la splendeur</p> <p>Plein air de proximité</p> <p>Proche des services qui améliorent la santé physique et mentale</p> <p>Proche de la vie saine</p>	<p>Participer à l'aménagement de sentiers polyvalents pour favoriser la pratique d'activités physiques, sociales et de plein air.</p> <p>Favoriser le transport actif et améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes dans la zone urbaine.</p>	MRC de Caniapiscau et soumissionnaires	Somme confiée à un (ou des) organisme admissible en vue de la réalisation du projet accepté.	Selon les projets acceptés	

Caniapiscou, proche de l'essentiel

Axe « Proche d'environnements favorables à la santé »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
	Proche des activités physiques et de loisirs					
15. Assurer la sécurité des résidents de Schefferville notamment en ce qui a trait à la question des chiens errants	Proche des services qui améliorent la santé physique et mentale Proche des saines habitudes de vie Proche de la vie saine	Appuyer les efforts de sensibilisation et d'éducation sur la stérilisation canine initiés par Chiots nordiques ainsi que les cliniques de stérilisation afin de réduire le nombre de chiens errants dans les rues de Schefferville et ainsi assurer la sécurité des résidents	<u>Ville de Schefferville</u> Chiots nordiques	Par entente avec la Ville de Schefferville		De moins en moins de chiens errants parcourent les rues de la ville et le nombre de stérilisations augmente. Les citoyens peuvent se promener sécuritairement dans les rues de la Ville.

Caniapiscau, proche de l'essentiel

Axe « Proche d'une culture inclusive »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
16. Collaborer à l'entente entre la Ville de Fermont et le Centre de services scolaire du Fer pour donner un accès aux citoyens à une salle de musique.	Proche des arts	Développer des initiatives permettant aux citoyens de pratiquer des arts variés.	Ville de Fermont Centre de service scolaire du Fer	Déléguée par entente à la Ville de Fermont	À définir avec le promoteur suivant l'acceptation du projet	Les citoyens de Fermont peuvent se rendre à l'école pour utiliser les instruments et le local de musique.
17. Mettre en valeur la culture innue en soutenant des actions provenant de la communauté.	Proche des communautés autochtones Proche des arts Proche d'une culture distinctive, forte et inclusive Proche de nos racines Proche de nos cultures Proche de nos origines	Mettre en valeur et honorer tous les aspects de l'histoire et de la culture autochtone.	Comité citoyen de Schefferville Conseil de bande de la nation Innue de Matimekush-Lac-John Conseil de bande de la nation Naskapie de Kawawachikamach	Déléguée par entente au conseil de bande ou à un organisme	À définir avec le promoteur suivant l'acceptation du projet	La culture innue est mise en valeur par et pour la communauté.

Caniapiscou, proche de l'essentiel

Axe « Proche d'une culture inclusive »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
18. Contribuer aux efforts déployés en aménagement culturel, en arrimage avec l'Entente de développement culturel de la MRC de Caniapiscou.	Proche des arts Proche d'une culture distinctive, forte et inclusive Proche de nos racines Proche de nos cultures Proche de nos origines	Construire une culture distinctive et à l'image des piliers de notre marque de territoire.	MRC de Caniapiscou et soumissionnaires à l'entente de développement culturel de la MRC de Caniapiscou	Prise en charge par la MRC	Mars 2023	La MRC de Caniapiscou dispose d'aménagements culturels
19. Soutenir les deux événements culturels suivants : « Vérité et réconciliation » et « Célébration de la diversité de l'unité fermontoise ».	Proche des communautés autochtones Proche des arts Proche d'une culture distinctive, forte et inclusive Proche de nos racines Proche de nos cultures	Mettre en valeur et honorer tous les aspects de l'histoire et de la culture autochtone. Créer des liens entre les Autochtones et les allochtones du territoire.	Comité citoyen de Schefferville Conseil de bande de la nation Innue de Matimekush-Lac-John Conseil de bande de la nation Naskapie de Kawawachikamach MRC de Caniapiscou	Prise en charge par la MRC	Automne 2022	Des activités sont organisées pour souligner la journée « Vérité et réconciliation » et une « Célébration de la diversité de l'unité fermontoise ».

Caniapiscou, proche de l'essentiel

Axe « Proche d'une culture inclusive »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	<u>Responsables</u> et collaborateurs	Stratégie d'attribution des sommes	Échéancier	Indicateurs / cibles
	Proche de nos origines					

Caniapiscou, proche de l'essentiel

Axe transversal « Proche et accessible grâce aux technologies »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Étapes à réaliser pour la mise en œuvre	Échéancier	Indicateurs
20. Installer une nouvelle antenne et un nouvel émetteur pour augmenter la puissance et la couverture de la radio CFMF-FM à Fermont et ses alentours.	Processus, mécanismes, qui permettent de rapprocher les personnes les unes des autres ou encore de rapprocher les personnes des services, de l'information Technologies de l'information et des communications, de transport et de mobilité (technologies en lien avec le secteur d'intervention)	Utiliser les technologies de façon innovante pour rapprocher et connecter les humains.	CFMF 103.1 FM	Déléguée par entente à la Radio communautaire de Fermont (CFMF 103.1)	Été 2022	La nouvelle antenne et le nouvel émetteur sont installés et la couverture de la radio CFMF-FM 103.1 est étendue autour de Fermont
21. Effectuer une étude de faisabilité concernant le	Processus, mécanismes, qui permettent de	Utiliser les technologies pour augmenter	Patricia Einish, Elders coordinator, Naskapi Band Council	Prise en charge par la MRC et le conseil de bande Naskapi	Été 2022	Un projet de transport en commun adapté aux besoins des personnes âgées de

Caniapiscou, proche de l'essentiel

Axe transversal « Proche et accessible grâce aux technologies »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Étapes à réaliser pour la mise en œuvre	Échéancier	Indicateurs
transport en commun et/ou le transport adapté.	<p>rapprocher les personnes les unes des autres ou encore de rapprocher les personnes des services, de l'information</p> <p>Technologies de l'information et des communications, de transport et de mobilité (technologies en lien avec le secteur d'intervention)</p>	l'offre de services de proximité ou améliorer l'accès à des services de proximité				Kawawachikamach est mis sur pied ou en voie de l'être
22. Établir une entente avec les médias traditionnels à Schefferville, Matimekush-Lac-John et Kawawachikamach pour la	Processus, mécanismes, qui permettent de rapprocher les personnes les unes des autres ou	Augmenter la capacité des personnes d'avoir accès à l'information de qualité et à la	<p>Radio CRKA</p> <p>Ville de Schefferville</p>	Prise en charge par la MRC	2023-2024	Les résidents de Schefferville et des communautés de Matimekush-Lac-John et de Kawawachikamach ont facilement accès à l'information transmise

Caniapiscau, proche de l'essentiel

Axe transversal « Proche et accessible grâce aux technologies »

Initiatives	Thèmes	Objectifs	Responsables et collaborateurs	Étapes à réaliser pour la mise en œuvre	Échéancier	Indicateurs
diffusion d'informations provenant des organismes et des services à la population. Cette entente pourrait prendre une forme similaire à la capsule « Au cœur du dynamisme fermontois » de Fermont.	encore de rapprocher les personnes des services, de l'information Technologies de l'information et des communications, de transport et de mobilité (technologies en lien avec le secteur d'intervention)	comprendre pour favoriser l'inclusion sociale.	Conseil de bande de la nation innue de Matimekush-Lac-John Conseil de bande de la nation Naskapie de Kawawachikamach			par les organismes et les différents services.

Annexe 3 : Grille d'analyse et de sélection

Critère	Définition	Pointage
Caractéristiques du projet : objectifs poursuivis, nature, pertinence	Réponse à un besoin réel et prioritaire (problématique, priorité visée) 4 pts Cohérence et pertinence entre la problématique, la démarche/l'intervention et les objectifs poursuivis 8 pts Lien avec la signature et les axes d'intervention 8 pts	/ 20 points
Retombées anticipées du projet	Appréciation du potentiel d'impact sur : La qualité de vie, les services de proximité, les activités socioéconomiques 8 pts Le sentiment d'appartenance et de fierté, l'identité territoriale 8 pts Le partenariat avec des acteurs locaux et régionaux 4 pts	/ 20 points
Réalisme des coûts anticipés	Dépenses prévues cohérentes avec les objectifs et la démarche du projet 8 pts Coûts réalistes et raisonnables en fonction de l'enveloppe budgétaire de la MRC 8 pts Présence de soumissions, détaillés de salaire, prix catalogue et autres pièces justificatives 4 pts	/ 20 points
Contributions financières des partenaires	Plusieurs sources de financement différentes 4 pts Utilisation des programmes gouvernementaux (et autres) existants 4 pts Confirmation des sources de financement 2 pts	/ 10 points
Plan de réalisation	Calendrier réaliste 2 pts Étapes détaillées de la démarche 2 pts Liens clairs entre les étapes, la démarche, les ressources disponibles et les cibles 6 pts	/ 10 points
Gouvernance du projet	Rôles et responsabilités des partenaires 2 pts Relations entre les partenaires 2 pts Leadership clair 2 pts Mécanismes de suivi et/ou d'évaluation 4 pts	/ 10 points
Appui au projet et collaboration	Initiative élaborée et/ou réalisée en collaboration 4 pts Présence d'un partenariat dans la mise en œuvre des activités et services 4 pts Présence de lettres d'engagement et/ou d'appui 2 pts	/ 10 points
Pointage total⁶		/ 100 points
Seuil minimal atteint : Oui Non		
Recommandations :		

⁶ Le seuil minimal à atteindre pour qu'une initiative soit acceptée est un pointage total de 60 %. Si le pointage total est inférieur au minimum requis, l'initiative ne peut être financée dans sa forme actuelle. Le cas échéant, une recommandation est formulée par le comité directeur pour que le promoteur puisse bonifier certains aspects de son initiative et effectuer un autre dépôt ultérieurement.
CADRE DE GESTION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 3 – PROJET SIGNATURE INNOVATION DE LA MRC DE CANIAPISCAU